

DLA & Territoires



SOMMAIRE

TERRITOIRES	2-3
Les enjeux associatifs de demain : regards croisés d'élus	
PORTRAIT	4
L'accompagnement au changement : une compétence-clé du DLA	
ZOOM SUR	5
L'apport du FSE au dispositif DLA/ C2RA /CNAR	
FILIÈRES	6
L'accompagnement associatif : une opportunité à saisir pour les services à la personne	
POINT DE VUE	7
Quelles perspectives pour le mouvement associatif ?	
ACTUALITÉS	8
Le dispositif DLA à l'horizon 2013	

Le dispositif DLA est un dispositif territorial d'appui aux activités et services d'utilité sociale portés par les associations, structures coopératives ou celles de l'insertion par l'activité économique. Initié par l'État et la Caisse des Dépôts, il bénéficie également du soutien du Fonds Social Européen (FSE), ainsi que de nombreuses collectivités locales. La CPCA, Conférence Permanente des Coordinations Associatives, y est associée à travers notamment la mobilisation de ses coordinations régionales. L'animation nationale du dispositif et de ses 105 DLA, 19 C2RA, 6 CNAR a été confiée à l'Avise.

ÉDITO

Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, la Caisse des Dépôts et l'Avise organisent le 12 octobre les rencontres nationales des DLA.

Ces rencontres seront l'occasion de tirer le bilan de près de 10 ans d'activité - plus de 35 000 associations et entreprises solidaires accompagnées, des impacts positifs en terme d'emploi, de consolidation du projet et du modèle économique, une mobilisation en constante augmentation des collectivités publiques - et d'en identifier les forces et marges de progrès.

Elles seront aussi l'occasion dans un contexte marqué par des évolutions majeures, contraintes budgétaires publiques, réforme des collectivités, mutations des besoins sociaux, montée des préoccupations liées au développement durable, etc. de s'interroger sur le rôle que pourront jouer les DLA pour répondre à ces nombreux défis.

Y répondre suppose l'association de toutes les parties prenantes : Etat, Institutions publiques, collectivités locales, chercheurs, responsables associatifs, dirigeants et chefs d'entreprise, etc. sont ainsi associés à ces rencontres dont l'Etat et la Caisse des Dépôts, à l'origine de ce dispositif, attendent qu'elles contribuent à redéfinir un DLA rénové comme outil majeur de l'action publique au service de l'accompagnement des associations employeurs et entreprises solidaires.

Nous espérons que cette journée sera riche d'échanges et de débats et constituera un moment fort pour le dispositif mais aussi plus globalement pour le secteur associatif.

Comité national de pilotage du DLA

TERRITOIRES

Les enjeux associatifs de demain : regards croisés d'élus

La place occupée par les acteurs associatifs dans la vie économique et sociale témoigne de la qualité des réponses apportées aux besoins économiques et sociaux. Mais le secteur, confronté à de nombreux enjeux, doit également évoluer. Trois élus témoignent de leur expérience en évoquant notamment un certain nombre d'outils à disposition des associations.



Jean René MARSAC,
Député d'Ille-et-Vilaine et président du Groupe d'études économie sociale à l'Assemblée Nationale

Bretagne

Quelle analyse faites-vous du secteur associatif ?

C'est un secteur en développement, plus créateur d'emplois que d'autres. Il reste cependant difficile d'établir une typologie des associations, entre celles qui ont une vocation militante, celles qui reposent sur la commande publique ou bien encore celles qui ont une vocation entrepreneuriale. On ne doit pas regretter que la loi de 1901, qu'il faut, à mon sens conserver

en l'état, ait permis un tel foisonnement d'expériences ! Mais cette hétérogénéité rend difficile la mise en œuvre d'une politique globale. Il faut progresser sur l'analyse du secteur associatif afin d'avoir une plus grande lisibilité quant à sa stratégie globale.

Quel est le domaine principal que les associations doivent investir ?

Le secteur associatif sous-exploite la formation professionnelle continue, alors que de nombreuses mesures sont à sa disposition. J'observe souvent que la formation professionnelle ne s'adresse qu'aux salariés permanents des associations. Or, les bénévoles doivent également être concernés. Ce sont des professionnels dans leur domaine de compétence. Les DLA, qui constituent un outil pertinent, peuvent contribuer à replacer les bénévoles au cœur du projet associatif. La question centrale est la capacité des dirigeants élus à peser sur la stratégie de la structure : l'action des DLA doit y contribuer. Il conviendrait notamment, pour une plus grande efficacité, d'articuler les dispositifs d'accompagnement et de formation.

Depuis le début de l'année, vous présidez le groupe d'études consacré à l'économie sociale. Pourriez-vous rapidement nous présenter son champ d'intervention ?

Ce groupe a pour objectif de suivre au plus près l'actualité du secteur. Mes collègues députés et moi-même avons suivi les propositions des Etats Généraux de l'ESS ; nous travaillons sur les problématiques du secteur et ses perspectives en auditionnant des acteurs, en organisant des rencontres régulières. Nous saisissons toutes les opportunités qui se présentent dans les textes de lois pour parler de l'économie sociale et solidaire.

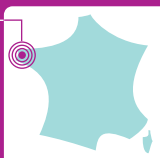
ÇA MARCHE !

Etre crédible face à des partenaires publics

Créée en 1984 dans le Finistère, la crèche associative collective Les Mésanges a débuté comme halte garderie en milieu rural, implantée sur une commune de 2500 habitants. Impliquant la présence des parents, elle a élargi au fil des années les temps d'accueil des enfants pour devenir une structure "multi-accueil" : halte garderie, crèche, accueils occasionnels ou réguliers, accueil d'urgence et d'enfants porteurs de handicap. Elle est aujourd'hui agréée pour 20 places et accueille 156 enfants au cours de l'année.

Pourquoi avoir eu recours au DLA ?

Nous souhaitons renforcer notre organisation (notamment en ce qui concerne la place de chacun au sein de notre structure), et optimiser notre communication interne et externe afin d'améliorer les relations avec nos partenaires. En effet les structures dédiées à la petite enfance doivent aujourd'hui faire face à une nouvelle donne réglementaire, qu'il s'agisse de convention de finances ou de décret. Deux points modifient profondément notre contexte de travail : d'une part les financements



ne proviennent plus du Conseil général mais des communes, et d'autre part ces décrets favorisent l'émergence de crèches privées à but lucratif. Aussi, il nous a semblé essentiel de valoriser nos compétences, nos valeurs et de renforcer notre professionnalisme.

Que retirez-vous de cet accompagnement ?

Nous avons fait le choix d'un DLA collectif et cela a été très enrichissant. Notre objectif était d'identifier les outils pertinents pour notre structure, ceux qui permettraient de la pérenniser, et aussi d'affiner les questions de gouvernance interne. Nous avons par ailleurs besoin de mettre en place une communication efficace et professionnelle avec nos nouveaux partenaires, à savoir les 7 communes qui financent Les Mésanges. Non seulement cet accompagnement nous a apporté des outils concrets et précis, mais il contribue à renforcer notre crédibilité auprès des élus.

Contacts : DLA du Finistère, Fanny Richard associations29@bdi.asso.fr et Karine Vaillant karine.vaillant@espace29.asso.fr

TERRITOIRES



Lela BENCHARIF,

Vice-présidente du Conseil régional Rhône-Alpes, déléguée Vie associative, Education populaire et Démocratie participative

Rhône-Alpes

Quelle est la situation des associations en Région Rhône-Alpes ?

Lela Bencharif : Le monde associatif rhônalpin est très hétérogène : dans les pratiques et les formes associatives, avec des différences notables dans les démarches de projet, dans la gouvernance, le modèle économique et le fonctionnement des associations mais aussi dans la place et le degré d'implication des bénévoles dans la conception du projet associatif.

Comment le Conseil régional Rhône-Alpes accompagne-t-il le secteur associatif ?

Lela Bencharif : Nous soutenons le développement de projets associatifs, non pas en priorisant des thématiques d'action ou un public cible, mais en centrant notre intervention sur les valeurs d'engagement, de citoyenneté et les principes d'utilité sociale et solidaire qui fondent le projet associatif et autour duquel sont impliqués les bénévoles. Structurer l'accompagnement des projets associatifs de Rhône-Alpes au plus près des territoires constitue un des axes forts de la politique régionale. Cela répond à une demande du secteur associatif d'être accompagné sur la définition et l'évolution de ses projets, sur la fonction employeur et sur les conditions de pérennisation des activités et, de fait, des emplois associatifs.

“ Le DLA est un outil préventif, permettant de détecter les fragilités. ”

Cyril KRETZSCHMAR

Le Conseil régional Rhône-Alpes soutient le DLA. Pourquoi et quelles sont vos attentes ?

Cyril Kretzschmar : La Région co-finance le DLA pour renforcer ce dispositif efficace couvrant l'ensemble du territoire régional.

L'accompagnement pragmatique effectué par le DLA correspond aux besoins des associations, notamment celles en difficulté. Le DLA est un outil préventif, permettant de détecter les fragilités. Et ce rôle va s'accroître compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles le secteur est confronté. Les associations doivent réfléchir à leur stratégie. Des perspectives et opportunités leur sont proposées : développement de nouveaux produits et services, partenariats avec les acteurs économiques. Autant de possibilités d'exister plus fortement. Le DLA doit aider les associations à se positionner sur ces domaines, à se tourner vers des outils financiers qu'elles utilisent moins naturellement, tout en conservant leur identité au service de l'intérêt général. Il reste que le DLA doit se mettre encore plus au service du territoire et formuler une stratégie pour la région. Face à la multiplicité des demandes, je souhaiterais que les DLA de Rhône-Alpes identifient plus clairement les secteurs et bassins d'emplois prioritaires et les investissent plus fortement, en lien avec les partenaires.



Cyril KRETZSCHMAR,

Conseiller régional Rhône-Alpes, délégué à la nouvelle économie et à l'ESS

Recentrer un festival sur sa mission

Fondée en 1986, l'association "Festival du premier roman de Chambéry", organisatrice du Festival éponyme, est née de l'initiative d'un enseignant de français en lycée technique qui souhaitait transmettre le goût de la lecture à ses élèves. L'idée consistait à faire lire aux élèves des "premiers romans" : un auteur inconnu, un texte récent... Enseignant et élèves se trouvaient sur un pied d'égalité pour "entrer" dans les œuvres ! La première rencontre avec des auteurs a lieu dès 1987. Vingt-cinq années plus tard, c'est un réseau de 3000 lecteurs dont 40% de jeunes qui lisent les premiers romans sélectionnés chaque année. Il s'agit du seul festival où ce sont les lecteurs qui choisissent les auteurs invités et c'est également le plus grand réseau de lecteurs en France attaché à une manifestation littéraire.

Pourquoi avoir eu recours au DLA ?

"A mon arrivée il y a 3 ans, l'association s'engageait dans un projet de coopération européenne franco-italien trop lourd financièrement pour la structure, notamment sur



le plan de la trésorerie. En outre, ce projet déséquilibrait les missions du festival et mettait en question son avenir, car cette aide n'était programmée que pour deux ans. Je me trouvais face à la question suivante : comment développer la structure avec ou sans projet européen ? Nous avons donc fait le choix avec les membres du Bureau de remettre à plat les objectifs de l'association et de travailler également sur la question des ressources propres."

Comment s'est déroulé l'accompagnement ?

"Il a eu lieu à l'automne 2009 sur six demi-journées plus une réunion avec l'ensemble de nos financeurs. Ce travail, bien que trop court, nous a permis d'une part de constater que le festival était solide, fort de son histoire et des valeurs partagées par l'équipe et le Bureau, et d'autre part nous a aidé à fixer des orientations communes et à souder l'équipe autour de ces objectifs, en dépit des questions à résoudre sur le plan de la trésorerie. Le DLA nous a permis de lever des premiers verrous. Il nous appartient aujourd'hui d'approfondir encore ce travail."

Contact : DLA de Savoie, Maud Frasson, m.frasson@adises.com

PORTRAIT

L'accompagnement au changement : une compétence-clé du DLA

A l'écouter conter ses engagements multiples et les grandes lignes de force de sa vie professionnelle, on comprend vite que Charles Hervé Moreau, jeune retraité, est un homme entreprenant et de convictions, qui aime l'action et les défis.



Charles-Hervé MOREAU,
Président de l'ACI Pénélope Barre et président du Synesi, Syndicat National des Employeurs Spécifiques d'Insertion

En parallèle d'une carrière de cadre supérieur en entreprises, il s'implique dans diverses associations. Il le dit lui-même "ma vie n'a jamais été uniquement

réduite à la gestion d'entreprise". Dans la filiation de son engagement au Secours Catholique, il est bénévole à Sens au sein de l'Association Chantier d'Insertion (ACI) Pénélope Barre qui développe différentes activités principales : réception de dons, tri, lavage, repassage et vente de vêtements ; et réception de dons, tri et vente de meubles, vaisselle, et équipement de matériel.

En 2005, la structure est en difficulté : baisse du chiffre d'affaire, situation financière tendue, modification des aides à l'emploi et arrivée non anticipée des lois de cohésion sociale qui modifient considérablement la donne. Les CES¹ et CEC² sont remplacés par des contrats d'avenir dont la durée limitée change la manière d'appréhender la question de l'insertion par l'activité. Attaché à la structure, Charles-Hervé, président de l'ACI depuis 2002, relève avec quelques bénévoles le challenge de son sauvetage économique en associant l'ensemble des parties prenantes.

La rencontre avec Marc Lecoin, chargé de mission DLA, est décisive. L'équipe en place lui présente son besoin : être accompagnée sur la construction d'un plan de développement économique. Marc Lecoin écoute, analyse et formule ce qu'il considère

comme l'enjeu clé de la structure : rassembler toutes les parties prenantes autour d'un projet fédérateur et partagé, avec une vision claire de l'avenir. Il pressent des divergences de points de vue au sein de l'association entre une vision "caritative et associative" et une vision "insertion par l'activité économique" qui fait du retour à l'emploi l'objectif premier. Il sait qu'avant de s'engager dans un plan de sauvetage économique, l'association Pénélope Barre doit être au clair sur l'orientation qu'elle prend, au regard notamment des changements profonds de son contexte. Il permet donc aux membres de l'association de prendre conscience d'un autre problème, structurel, qui doit être traité en priorité. Charles-Hervé et son équipe de bénévoles suivent ses recommandations et travaillent avec les consultants à réconcilier les points de vue pour définir un nouveau projet mobilisateur. S'ensuivent la mise en place d'un projet de développement, un recrutement, une ouverture sur l'extérieur avec une communication appropriée. La structure reprend le chemin de la croissance : le chiffre d'affaire augmente de 70%, les ressources propres de 35 à 40% et les 50 contrats sont consolidés. Dernièrement quatre femmes ont retrouvé un emploi ou une formation.

Pénélope Barre est sorti d'affaire mais Charles-Hervé préfère avertir : "il ne faut pas tout attendre du DLA. Tout le monde doit s'engager dans la mise en œuvre, c'est une condition de réussite de l'accompagnement."

1. Contrat Emploi Solidarité
2. Contrat Emploi Consolidé

“
L'apport du DLA a été pour nous essentiel : il nous a fait réfléchir collectivement à ce qu'on était, à ce qu'on voulait et pouvait devenir.
”

ZOOM SUR

L'apport du FSE au dispositif DLA / C2RA / CNAR

Le Fonds social européen (FSE) est un co-financeur majeur du dispositif DLA / C2RA / CNAR. Corinne Vaillant, sous-directrice du FSE à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), apporte son éclairage sur l'appui historique du FSE à ce dispositif.



Corinne VAILLANT,

Sous-directrice du FSE
à la Délégation générale
à l'emploi et à la formation
professionnelle (DGEFP)

Quelle a été la plus-value du FSE sur le déploiement du dispositif DLA ?

Les structures associatives constituent un réel gisement d'emplois mais peuvent être confrontées à des problématiques susceptibles de freiner leurs actions. Le soutien au dispositif DLA est donc un enjeu important.

La période 2008-2010 a permis de consolider l'activité du dispositif DLA. Je pense aussi aux actions de professionnalisation des opérateurs,

aux études, enquêtes et à la réforme des conventions DLA et C2RA.

Le soutien du FSE se poursuit par un programme d'actions : national avec notamment l'appui auprès des têtes de réseau ; régional et local via l'appui aux opérateurs DLA et C2RA, à leurs pilotes et partenaires. Pour la période 2008-2010, 3,6M€ ont été programmés et 3,1M€ ont effectivement été versés aux opérateurs.

D'ici la fin de programmation, quelles sont les priorités et pistes d'actions que vous envisagez de mener ?

Les priorités du FSE ne vont pas évoluer d'ici la fin de la programmation. Le FSE complète un ensemble de dispositifs existant en matière d'emploi et de sécurisation des trajectoires sur tout le territoire. L'objectif est d'obtenir des résultats qualitatifs sur les bénéficiaires ciblés et de favoriser les innovations pédagogiques. A ce titre, je tiens à rappeler que le FSE vise les dispositifs assurant la mise en réseau et une meilleure articulation des acteurs du secteur. Ce que nous recherchons essentiellement avec le FSE, c'est renforcer l'efficacité des dispositifs. D'ici la fin de programmation, nous allons poursuivre nos efforts pour renforcer ces effets positifs, en particulier, donner la priorité aux projets permettant la réalisation d'actions coordonnées en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle.

Quels sont les enjeux de la prochaine programmation du FSE et comment les DLA peuvent-ils s'y préparer ?

La stratégie UE 2020 fixe une priorité relative au capital humain avec l'objectif principal de soutenir une croissance "intelligente, durable et inclusive". Elle prévoit des objectifs ambitieux en matière d'emploi et de lutte contre la pauvreté. Des crédits FSE seront donc maintenus après 2013.

La commission européenne a déjà formulé des recommandations concernant la France, notamment, combattre la segmentation du marché du travail et améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Elle maintient ses exigences en matière de concentration des interventions des fonds et il nous faudra apporter des réponses qui vont dans le sens de ces orientations.

Les questions de la valeur ajoutée du FSE et de l'efficacité de son intervention sont également au centre des discussions. Pour se préparer à la future période de programmation, les DLA pourraient regarder comment ils peuvent aborder ces questions liées à la performance de l'intervention des fonds européens.

Concrètement, les interventions financées par le FSE continuent d'agir sur plusieurs niveaux stratégiques du déploiement du dispositif avec l'appui au pilotage national, territorial et sectoriel du dispositif, le renforcement de l'animation, la mise en réseau, l'outillage et la qualification des opérateurs du dispositif. Je citerai aussi la capitalisation du dispositif et l'évaluation de son impact au plan national.

L'accompagnement associatif : une opportunité pour les services à la personne

Encouragé par un environnement législatif et réglementaire adapté, le secteur des services à la personne connaît un fort développement depuis quelques années. Comment accompagner ce secteur émergent ? Olivier Wickers, directeur général de l'Agence nationale des services à la personne (ANSP), nous livre ici quelques pistes de réflexion.



Olivier WICKERS,
Directeur général
de l'ANSP

Quelle est la mission de l'ANSP ?

L'ANSP promeut le développement du secteur des services à la personne. Elle soutient et coordonne les initiatives liées à la croissance, à l'emploi, à la qualité et à l'innovation, avec l'ensemble des partenaires concernés et des collectivités locales. Avec 91% d'image positive, le secteur s'installe dans le quotidien des Français. L'organisation de l'offre de service soutenue par l'ANSP y est pour beaucoup, de même que la professionnalisation, gage de qualité.

Quelle est l'organisation du secteur des services à la personne ?

Le secteur des services à la personne se compose aujourd'hui de 2 millions de salariés, plus de 26 000 organismes (entreprises, associations et organismes publics) et représente plus de 16 milliards de valeur ajoutée.

Il s'organise autour de trois modes d'intervention : le mode prestataire (le service est effectué par le salarié d'une entreprise, d'une association, d'un organisme public ou par un auto-entrepreneur), l'emploi direct (l'intervenant à domicile est le salarié du particulier) et le mode mandataire (une association ou une entreprise assiste le particulier pour le recrutement et les démarches administratives ; le particulier est comme pour l'emploi direct, l'employeur de l'intervenant).

L'emploi direct représente 80% des salariés du secteur. Les associations occupent une place importante notamment au travers du nombre d'heures prestées auprès des publics les plus fragiles.

Comment renforcer, si nécessaire, la professionnalisation du secteur ?

L'organisation des structures et la qualité de service sont fortement inscrites dans les priorités de l'ANSP et des différents acteurs du secteur.

Les structures, quelque soit leur statut juridique, ne doivent pas hésiter à s'appuyer sur les différents réseaux d'accompagnement pour proposer une offre de service la plus adaptée aux besoins des bénéficiaires.

Leur accompagnement doit être considéré comme la prise en compte volontaire des défis à relever. Il se présente comme une opportunité que les acteurs doivent saisir.

Pour les associations, quelle place occupe le DLA ?

Depuis 2006, les associations intervenant dans le champ des services à la personne sont ciblées comme secteur prioritaire du DLA. Près de 3 000 structures ont bénéficié d'un accompagnement ! La place occupée par le DLA et les thématiques abordées lors des accompagnements témoignent de la pertinence du dispositif. Les domaines concernés par le DLA sont nombreux mais j'observe une prééminence de certains axes : l'appui au projet et la stratégie de consolidation des structures, l'organisation interne, la gestion des ressources humaines et la consolidation économique et financière.

Aujourd'hui de nouvelles thématiques apparaissent : la qualité, le modèle économique, l'innovation dans les actions conduites. C'est pourquoi nous réfléchissons avec l'Avisé à un partenariat renforcé afin de relever ces nouveaux défis !

“ L'accompagnement des structures doit être considéré comme la prise en compte volontaire des défis à relever. Il se présente comme une opportunité que les acteurs doivent saisir. ”

Quelles perspectives pour le mouvement associatif ?

Patrick Viveret, philosophe et militant, initiateur du projet Sol de monnaie sociale, nous livre ici sa vision du mouvement associatif et de ses enjeux à venir. Un regard précieux et indispensable qui permet de prendre de la hauteur et de rappeler les fondamentaux de l'engagement associatif.



Patrick VIVERET,

Philosophe et conseiller honoraire à la Cour des Comptes et vice-président du Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR)

Le système actuel est dans une situation d'insoutenabilité écologique, sociale et financière. Toutes les politiques fondées sur le "modèle DCD" – Dérégulation,

Compétition, Délocalisation – sont à bout de souffle. La crise actuelle, systémique, appelle des réponses globales et ambitieuses. Dans ce contexte le mouvement associatif est à un tournant, entre relance créative (scénario d'avenir positif) et instrumentation aggravée (scénario pessimiste).

Le mouvement associatif s'inscrit dans le trépied du Rêve et de ses trois mouvements interdépendants que sont : la Résistance créatrice, la Vision transformatrice et l'Expérimentation anticipatrice. Il doit participer en tant que créateur de valeur, c'est-à-dire étymologiquement comme créateur de force de vie, aux mouvements de lutte et de résistance au système dominant actuel. Par sa vision transformatrice il peut débloquer les imaginaires et tracer de nouvelles voies, sans attendre les réformes structurelles nécessaires : il se doit d'aller le plus loin possible dans l'ici et le maintenant de l'expérimentation anticipatrice. Toutes les formes d'entreprise sociale, de commerce équitable et d'Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) sont des exemples d'actions portant une alternative aux systèmes destructeurs actuels.

Le risque néanmoins est de faire de l'expérimentation anticipatrice sans résistance créatrice ni vision transformatrice : le mouvement associatif serait alors cantonné à un rôle de gestionnaire de la casse sociale

générée par le système dominant. On est là dans le scénario pessimiste d'instrumentation. Il est tout aussi important de soutenir le commerce équitable que de combattre le commerce inéquitable, d'encourager la Responsabilité Sociétale des Entreprises et de lutter contre l'Irresponsabilité sociétale de certaines.

Pour aller vers le scénario de la relance créative, un des enjeux du mouvement associatif est de renforcer la qualité démocratique de ses organisations en s'appropriant, par exemple, les modèles de budget participatif, de conférences citoyennes... La qualité démocratique est indispensable à la vitalité créative du mouvement associatif, d'autant que la bureaucratisation et son corollaire, la perte d'imaginaire le menace. Pour continuer à se développer et à promouvoir une société du bien-vivre, les associations doivent effectuer un travail permanent d'autoanalyse et d'auto réforme. C'est précisément dans ces moments que les "accompagnants" peuvent jouer un rôle majeur de miroir pour faciliter la prise de conscience et le travail sur soi. "*Soyons le changement que nous proposons*" nous dit Gandhi.

Intégré dans la sphère du bénévolat, c'est-à-dire de l'orientation bonne de la volonté, le mouvement associatif doit aussi cesser d'être dans une posture défensive de justification. Il doit lutter contre le malévolat (organisations destructrices de valeur) tout en demandant des comptes au lucravolat (secteur lucratif) dont la création de valeur ne va pas de soi. C'est une des conditions pour (ré)engager les associations dans une logique dynamique et anticipatrice.

“ Plus le mouvement associatif a des perspectives ambitieuses et plus les exigences "d'auto réforme" et de travail sur lui-même sont nécessaires. ”

Le dispositif DLA à l'horizon 2013

Le DLA est un dispositif solide, qui a fait ses preuves dans sa capacité à accompagner les associations pour consolider et structurer leur activité. La fin du cadre conventionnel Etat/Caisse des Dépôts fixé en 2012 et l'application des réformes en cours (RGPP, régionalisation...) vont impacter à moyen terme le fonctionnement même du dispositif.

Dans ce contexte, l'ensemble des acteurs concernés par le dispositif a souhaité dès aujourd'hui préparer les nouveaux contours à l'horizon 2013. Trois grandes questions, ouvertes, vont guider cette réflexion : quelles orientations et quelles cibles prioritaires pour le nouveau dispositif ? Quel modèle économique et quel pilotage ? Enfin quelles articulations avec les partenaires pour améliorer le "parcours d'accompagnement" et le rendre encore plus riche, plus cohérent dans ses réponses aux besoins des structures d'utilité sociale ?

Le Comité National de suivi DLA souhaite associer à cette réflexion stratégique toutes les parties prenantes du dispositif, avec des groupes de travail nationaux et régionaux réunissant pilotes, collectivités, opérateurs, réseaux associatifs et partenaires.

Seront également conduits des chantiers plus techniques qui permettront de réfléchir aux évolutions de structuration du dispositif et du métier. Nous souhaitons, dans ces échanges, de la créativité et une mobilisation forte de tous.

L'objectif est d'établir un cadre stratégique qui définit les grands principes et les différents scénarii d'évolution du dispositif à horizon 2013. Des propositions concrètes de réforme permettront ainsi aux pilotes nationaux de prendre les mesures techniques et réglementaires dès le premier semestre 2012 pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2013.

Rencontres nationales DLA 2011
mercredi 12 octobre

PROGRAMME

de 9h à 17h30

au Palais Brongniart à Paris

**Accompagner les mutations associatives :
pour l'emploi et l'innovation**

Journée animée par Hugues Sibille,
président de l'Avise.

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, la Caisse des Dépôts et l'Avise organisent ces Rencontres autour des enjeux de l'accompagnement associatif face aux mutations actuelles et futures du secteur. En ouverture de la journée : Bertrand Martinot, délégué général à l'Emploi et à la Formation professionnelle et Hubert Allier, vice-président de la CPCA

Près de 600 représentants institutionnels, coordinations associatives, acteurs et partenaires du DLA réunis autour de deux temps forts :

Le matin :

- Le DLA : ça marche !
- L'accompagnement, levier de performance globale
- L'accompagnement, vecteur de développement territorial

L'après-midi :

- Le monde associatif à l'horizon 2020
- Accompagner les mutations associatives de demain

Roselyne Bachelot, ministre des Solidarités et de la cohésion sociale, Xavier Bertrand, ministre du Travail, de l'emploi et de la santé et Augustin de Romanet, directeur général de la Caisse des Dépôts interviendront lors de cet événement.

Retrouvez toute l'actualité des Rencontres :
<http://evenement.avise.org/rencontresdla>

Avec le soutien de



Directeur de la publication : Patrick Gèze - Comité éditorial : Sandrine Aboubadra, Mathieu Rivat, Karim Zerguit - Rédaction : Asparagus, Mathieu Rivat - Suivi de production : Sterenn Leconte - Réalisation : Agence Samarcande - Crédits photo : Auremar - Fotolia (p. 3), F. Stijepovic (p. 5), Gilles Lougassi - Fotolia (p. 6) Impression : BB Création, sur papier satimat green (50% de fibres recyclées) ISSN : 1969-167X - Dépôt légal : Octobre 2011